

ERAFP - Communiqué de presse:

Refus de siéger des administrateurs syndicaux au CA du 21/10/10

Le 21 octobre 2010, les représentants des personnels ont refusé de siéger au Conseil d'Administration de l'ERAFP (Etablissement de la retraite additionnelle de la Fonction publique) créé en 2004 dans le contexte de la loi sur les retraites de 2003.

Nous avons déclaré : les fonctionnaires comme l'ensemble des salariés sont engagés depuis maintenant plusieurs semaines dans un mouvement de refus du projet de loi portant réforme des retraites.

Nous avons également dénoncé la marginalisation de notre rôle au sein de cette institution depuis 2008. En effet il y a aujourd'hui un glissement vers un fonds financier banal, alors que le conseil d'administration avait décidé depuis 2005 de placer l'ensemble de ses actifs en investissements socialement responsables.

Nous constatons depuis 2008 que le gouvernement s'efforce d'imposer des mesures contraires aux intérêts des bénéficiaires (non maintien du pouvoir d'achat de la retraite additionnelle).

Nous condamnons un refus de prise en compte des recommandations du conseil d'administration du 27 mai 2009 sur les évolutions réglementaires nécessaires particulièrement en matière de gouvernance et de gestion des avoirs des bénéficiaires.

Les administrateurs représentant les personnels refusent cette situation et appellent le gouvernement et l'établissement lui-même à mettre fin sans tarder à ces dérives.

Les administrateurs FO, FSU, CGT, CFDT, CFTC, UNSA, SOLIDAIRES.